

DEC130607DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Jacques Schwien aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe et nommant Monsieur Frédéric Colin en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Jean-Jacques Schwien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Jean-Jacques Schwien, (grade ?), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur Jean-Jacques Schwien exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Jean-Jacques Schwien est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur d'unité  
Frédéric Colin

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz